Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 12 Dhou-Elkaad 1441
3 Juillet 2020

N° 45

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1350**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1352**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1357**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1359**
Avis aux créanciers..... **1370**
Convocations
Sociétés anonymes **1372**
Divers
Avis au public..... **1379**
Rectificatifs **1380**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination de Président du Conseil d'Administration

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 50 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5/6/2020 enregistré à la recette des finances, rue Ghandi, Tunis, le 19/6/2020, sous le n°20801562 dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Centre National du Registre des Entreprises, Présidence du gouvernement, le 23 juin 2020 sous le n°202039469, il a été décidé de nommer Mr. Slaheddine Ladjimi Président du Conseil d'Administration de la société pour une durée de 3 ans.

2020R01455SANB2

Nomination de Directeur Général

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 50 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5/6/2020 enregistré à la recette des finances, rue Ghandi, Tunis, le 19/6/2020, sous le n°20801562 dont un exemplaire a été déposé au greffe du Centre National du Registre des Entreprises, Présidence du gouvernement, le 23 juin 2020 sous le n°202039469, il a été décidé de nommer Mr. Hakim Ben Yedder, Directeur Général de la société pour une durée de 3 ans.

2020R01456SANB2

Changement de gouvernance

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

S.A. au capital de 198.000.000 de Dinars divisé en 198.000.000 d'actions de un dinar chacune

Société mère du Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082

TUNIS

Identifiant unique : 0001985G

Matricule fiscal : 0001985G AM 000

Affiliation à la CNSS : 0000117107

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juin 2020, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 24 juin 2020 sous le n°20803938 Quittance n°M072137, le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président Monsieur Mohamed Bousbia, a décidé de changer la gouvernance de la société afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

En conséquence, le Conseil d'Administration nomme :

- Monsieur Mohamed Bousbia en qualité de Président du Conseil

- Monsieur Mustapha Abdelmoula en qualité de Directeur Général et ce, pour une durée qui expirera à la fin de leurs mandats d'Administrateur respectifs.

Cette décision prend effet à compter du mardi 7 juillet 2020.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 30 juin 2020 sous le n°202041682.

2020R01483SANB2

Augmentation du capital

AGRI BUSINESS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 7 500 000 dinars

Siège social : Zone industrielle Ezzahra impasse Amman 2034 Ben Arous

Identifiant unique : 0633423P

Suivant :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3/4/2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 13/5/2020, sous le n°20502154, quittance n°2898, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 18/5/2020 sous le n° AC02832020.

- Notice parue au JORT n°34 du 26/5/2020.

- La déclaration de souscription et de versement enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 18/6/2020, sous le numéro 20802742 quittance n°3797 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 25/6/2020 sous le n°202040326.

Il a été réalisé :

- Une augmentation du capital d'un montant de 2 500 000 dinars, le portant de 7 500 000 dinars à 10 000 000 dinars par émission de 25 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune libérées de la totalité.

- Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

2020401148SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

BIC BIZERTE SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 34.700.000 Euros

6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

I.U : 1174257/V/A/M/000

CNSS : 321346-82

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 20 décembre 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis le 3/2/2020 sous Qn°957 En°20500763 & suivant les statuts mis à jour du 20/12/2019 enregistrés à la recette des finances Cité Mahrajène, 1082 Tunis le 18/6/2020 sous Qn°M042182 En°20802362.

- Les associés ont adopté les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés

- Dont un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour ont été déposés au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1174257 V en date du 29/6/2020.

2020401169SRLB2

Société en liquidation

ACTIS TUNISIA LIMITED SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 1.600 Euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

MF : 1595893/K/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 4/6/2020 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, 1082 Tunis en date du 18/612020 sous Qn°M042179 En°20802361

Les Associés prononcent la clôture définitive de la liquidation et donnent quitus ferme, entier et définitif au liquidateur et le déchargent de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan et du Rapport de la clôture et de la Déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises sous l'identifiant unique n° 1595893 K le 29/6/2020.

2020401170SRLB2

«ALL PRINT CHAHMI APC»

SARL, au capital de DT 200 000

Siège social : Route El Attar Km 6.4 Ferme Ameur Fendri Sidi Hassine Sedjoumi Tunis

1302884J/A/M/000

Il résulte du procès-verbal, enregistré à la recette des finances Sidi Hassine, le 25/6/2018 sous le n°18701993, quittance n°M057131, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 en date du 28/6/2018 sous le n°201832330, il a été décidé de :

- Nomination de Mr Slim Fkih commissaire aux comptes pour les exercices du 2017-2018-2019.

- Fixation du plafond du salaire de gérant.

2020401174SRLB2

LEITH AOUNI DE PROMOTIONIMMOBILIERE

SARL

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2020 enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 8/6/2020 sous le numéro 20700317, Quittance n°1011094 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous le numéro 202038419 en date du 18/6/2020.

Il a été décidé :

La nomination de Monsieur Alexandre Aouni Gérant de la société avec tous les pouvoirs les plus étendus pour une durée d'une année suite à l'acceptation de la démission de Mademoiselle Tuline Sophie Aouni.

MF : 1516964T

2020401176SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et liquidation d'une SARL

Sté L'ATELIER DE ZORA

SARL au Capital de : 20000DT

Siège social : Centre Arij rue Ibn El Jassar Sidi Daoued la Marsa

MF : 1439958/N

Selon procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/8/2019 enregistré à la recette des finances la Marsa en date du 14/8/2019, sous le n°19504795, dont deux exemplaires ont été déposés au centre national des registres des entreprises Tunis en date du 25/6/2020.

- Il a été décidé la dissolution et la liquidation de la société avant le 02/8/2019 et nomination de Mme Mouna Khelfallah liquidatrice de la société.

2020401150SRUB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 25/6/2020 à dix heures du matin, l'assemblée générale extraordinaire s'est tenue au siège de la société All Service Group sise au 3 rue de Beyrouth 3ème étage Lafayette, matricule fiscal 1076434W, enregistré à la recette des finances de rue de Canada le 26/6/2020, quittance n°M034672, enregistrement n°20701892 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202041545 le 29/6/2020.

En présence de gérant et après la lecture du rapport financier et littéraire de la société.

Il a été décidé ce qui suit :

Attribuer la gérance de la société à madame Yasmina Sedki tout en lui donnant tous les pouvoirs étendus.

Monsieur Lazhar Mendil a été nommé directeur général de la société pour une période de 3 ans renouvelables.

2020401171SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'el Marsa le 22/6/2020 quittance, n° 62903 enregistrement n°20702563 Mme Lamia Salmani CIN n°08068502 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 1 rue Ibn Rochd Bhar Lazrak la Marsa ouest Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels à Mme Mabrouka Khammassi CIN n°05411738 les oppositions doivent être faites entre les mains de Mme Mabrouka Kharnmassi à l'adresse du dit fonds de commerce l'annonce a été publiée au journal Le Quotidien n°5918 dimanche 28/6/2020.

2020T00532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous-seing privé en date du 22/6/2020, enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 24/6/2020, Quittance n°M045643, enregistrement n°20201648 Madame Laila Bent Bachir Ayari, demeurant au n°12 rue 1640 cité 2 Mars Ettadhamen Ariana, a cédé au profit de Monsieur Mahfoudh Ben Mohamed Ben Abdallah Saadaoui, demeurant au 05 rue 1642 cité 2 Mars Ettadhamen Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à rue Ibn Khaldoun n°278 cité 18 Janvier Ettadhamen Ariana, conçu à vendre plat léger, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette vente a été publiée le 26/6/2020 dans le journal «Assabah».

Les oppositions sont acceptées entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce vendu précité ci-dessus dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

2020T00534FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 29/3/2020 et signé à la municipalité de oued mliz le 11 mars 2020 et enregistré à la recette des finances à Gardimaou le même jour sous le numéro 20200349 selon reçu n° 010696 Madame Medfai Latifa Bent Boujemaa Ben Mohamed ayant une carte d'identité n°02535530 délivrée le 18/8/2014 a vendu la totalité de fonds de commerce exploité dans le local sis au rue 4 avril 1938 à Oued Mliz gouvernorat de Jendouba et qui est conçu pour la vente de la viande à monsieur Medfai Ahmed Ben Rafik Ben Ahmed titulaire d'une carte n°07952663 délivrée le 16/01/2011 demeurant à la localité de El Medfai délégation de oued mliz gouvernorat de Jendouba.

Le délai des oppositions est fixé à vingt jours à partir de la publication au journal officiel au domicile de l'acquéreur sis à la localité d'el Mdafia délégation de oued mliz gouvernorat de Jendouba.

2020T00535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé date du 17/02/2020 enregistré à la recette des finances à Gardimaou le 21/02/2020 enregistrement n°20200264 selon le reçu numéro M08063 Mr Noureddine Ben Amara al Ayachi CIN n°02378439 délivrée le 18/4/2019 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à rue 20 Mars Wad Mliz gouvernorat Jendouba et qui est conçu pour la vente du gâteaux à monsieur Mohamed Amin Ben Abd Slem Ben Ahmed Madfai CIN n°12362573 délivrée le 14/8/2018 demeurant à la localité rue 20 Mars Wad Mliz gouvernorat Jendouba.

Les oppositions sont fixées à 20 jours à partir de la publication au journal officiel au bureau de l'avocat Issam Hafsouni 17 Rue Kmais Elhajri Jendouba.

2020T00536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente du 23/6/2020 enregistré à la recette de Borj Louzir le 23/6/2020 reçu M0300407 enregistrement 202001104 Ben Yemine Naji sis au 20 rue Aboulkacem Chebbi Sakiet Ezzit Sfax a vendu à Wessim Mestiri sis à 38 rue Omar Ben Bena Elmenchia Kairouan un fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels exploité en tant que café de 1ère catégorie dans le magasin n°12 bloc F4 Résidence Ezzayatine F sis au bord de la rue Cheik Enneifer Sidi Fredj Soukra Ariana à un prix de vingt cinq mille dinars (25000 dinars). Cette vente a été publiée au quotidien «Echourouk» le 27/6/2020. Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acquéreur à domicile de son mandataire Mr Salah Garraoui sis à 4 Rue Messaoudi Soukra et ce dans les 20 jours qui suivent la publication de cette vente dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2020T00538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 13/3/2020 Quittance n° M009829 Monsieur Ridha Ben Ibrahim Ben Younes Blagui CIN 02366901 du 11/6/2009 a vendu à Monsieur Mohamed Bachir Ben Hassen Ben Mbarek Khadhraoui CIN 07879004 du 9/10/2020 la totalité du fonds de commerce sis à 50 Avenue Habib Bourguiba Tabarka nommé "Pharmacie BLAGUI" inscrit au registre national des entreprises sous n°00014197

Les oppositions au payement du prix sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette vente au JORT au cabinet Maître Salah Hasnaoui sis à 6 rue des pécheurs Tabarka

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah» du 15/5/2020.

2020R01460FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, enregistré à Mourouj le 19/6/2020, quittance n°037041 Mme Mariem Ouni a vendu à Mr Ibrahim Tellili, le fonds de commerce pour vente des produits alimentaires exploité au 482 av Ennasr cité Erriadh Mourouj 3 Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce vendu, 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 26/6/2020.

2020R01467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat légalisé en date du 11/11/2016 et enregistré à la recette des finances de Mornag le 30/12/2016 (Quittance n°M049201 enregistrement n°16202417) Mr Ridha Dridi titulaire de la C I N n° 00879115 a vendu à monsieur Hédi Lasseoued titulaire de la C I N n°00189059 la totalité de son fonds de commerce exploité dans tous les commerces sis à l'avenue de l'environnement à Zaouiet Mornag.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur qui détient une copie originale du contrat au local du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

D'autre part l'annonce de la vente du fonds de commerce a été publiée au journal «Chourouk» paru le 27/6/2020.

2020R01470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce rédigé par Maître Sofien Ben Naceur avocat à Gafsa, son matricule fiscal 1220132/T demeurant à rue Habib Bourguiba Gafsa et selon l'acte authentique daté du 16/6/2020 enregistré à la recette des finances de Snad Gafsa sous le numéro M005516, Monsieur Mohamed Ben El Moncef Hamdi habite à Snad Gfasa, titulaire de CIN numéro 06166930 a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux sous le nom commercial "Boulangerie El Amène" situé au Cité Ezaytouna Snad 2116 Gafsa à monsieur Mohamed El Habib Ben Ali Nasri son "numéro de C.I.N 0310671 habite à Cité Elmahatta Snad Gafsa. Les demandes d'opposition à cette vente doivent être faites au lieu du l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publicité de cette vente au J.O.R.T.

Toute opposition, hors ce délai est inacceptable. La publicité de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 28-6-2020 numéro 10525 et au journal «Le Quotidien» du même jour numéro 5918.

2020R01476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat S.S.P enregistré à la recette des finances de cité ezouhour le 3/2/2020 (Quittance n°7007447 enregistrement n°20200146) Houwayda CIN 046565543 a vendu la totalité de fonds de commerce à usage de tous commerces sis à 16 Rue Elmontha Cité Ewouhourl à Jamila Soltani CIN07081495

Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Taher Labidi à 35 Avenue Habib Bourguiba Bardo dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal La Presse du 5/3/2020.

2020R01477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet le 26 juin 2020 enregistrement n°20202195 quittance n°M058553 ; monsieur Atef Ben Mohamed Lahmer a vendu à monsieur Mohamed Ali Ben Aroussi Debbabi la totalité du fonds de commerce, Restaurant «FAST FOOD» situé avenue Habib Bourguiba Hammamet avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local vendu avenue Habib Bourguiba Hammamet dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal Quotidien le 30/6/2020.

2020R01478FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 30/6/2020 enregistré à la recette des finances de Hammam-Echatt sous le n°M016534 du 30/6/2020 et quittance n°20200720.

M. Mohamed Zeid Dakhli titulaire de la CIN°09609992 du 5/5/2011 a vendu à : Chakir El Kébir titulaire de la CIN°07004074 du 6/7/2018 la totalité du fonds de commerce d'une station de Lavage et Graissage de Véhicules et ventes d'huiles et dérivés avec ses éléments corporels et incorporels sis à Hammam-Echatt, Rue Mikhayel Nouaïma, 1164 Ben Arous.

La vente comprend les éléments matériels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son domicile 14, Rue Mohamed Ali El Taher - Hammam-Lif, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication de cet avis au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 2 juillet 2020.

2020R01485FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 17/7/2019 enregistré à la recette des finances Hammamet le 12/6/2020 sous le numéro M052975 enregistrement 20201985, Monsieur Ahmed Taalouche CIN n° 01666237 vend l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que vente de vieux meubles sis à Avenue de la libération Hammamet à Mr Anoir Taalouche CIN 06433882.

Les oppositions sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT et doivent être adressées à la demeure de l'acheteur à avenue de la libération Hammamet.

Cette annonce est publiée dans les journaux la Presse et Essahafa le 20-6-2020.

2020R01486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana sous le n°20201734 le 22/6/2020 quittance n°M037217 Monsieur Mohamed Amine Daoudi a vendu à la société Janou Pièces Auto suarl en cours de constitution tout le fonds de commerce ayant pour l'exploitation de vente pièces de rechange sis à cité Ataoufik Lot E3 Mhamdia. Toutes oppositions seront faites à l'adresse de l'acheteur sis à la cité Ataoufik Lot E3 Mhamdia. Cette annonce a été publiée le 02 Juillet 2020 aux journaux le quotidien et Chourouk.

2020R01487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/6/2020 enregistré à la recette des finances cité Riadh à Sousse le 19/6/2020 sous le n°20200724 quittance n°M021741, Mr Ali Ben Bechir Lazreg a cédé à Mr Atef Ben Mohamed Jghaf tout le fonds de commerce non enregistré au registre national des entreprises, sis à Rue Hateb Ibn Abi Beltaa Cité Riadh Sousse. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au cabinet Maître Montasri Sadok, Imm Jaiem avenue Yassar Arafat Sahloul Sousse.

2020S00596FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 5 juin 2020 et enregistré à la recette des finances Sahline le 9 juin 2020 sous le n°2020531 reçu M013688 Madame Sabrine Ben Yahia MF 1587106 Z a vendu à Monsieur Mohamed Ali Atig cin n°14011166 un fonds de commerce de restaurant spécialité Fast Food composé des clients et achalant, du nom commerciale et transfert du contrat de location et quelques équipements sis rue Farhat Hached Sahline Monastir.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur dans son domicile élu le cabinet de maître Zied Ben Ameur avocat à la rue Sœur Joséphine Sousse.

Le présent avis a été inséré au journal Al Chourouk du 3/7/2020.

2020S00612FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11/3/2019 enregistré à Sfax le 21/3/2019 n° d'enregistrement 19201329, quittance n°M032208 Mr Hamda Ben Hamed a cédé la totalité du fonds de commerce "pâtisserie" située à rue Med Hédi Khafcha immeuble Fourati n°15 à Mr Khalil Ben Hamed.

Toute opposition doit être faite entre les mains du vendeur sis rue Med Hédi Khafcha immeuble Fourati n°15 dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette vente est publiée au journal «Al Chourouk» le 9/7/2019.

2020X00693FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 10/6/2020 et le 15/6/2020, enregistré à la recette des finances Djerba le 22/6/2020, Quittance n°M046504, Enregistrement n°20201631, Souhail Ben Hsan Ben Ayed Arway, titulaire de la CIN n°13447112, non inscrit au registre national des entreprises, demeurant à Meraya Djerba Médenine, a vendu à la société les abattoirs Chahia SARL, inscrite au registre national des entreprises n°1490413B, son siège social est à route Sidi Salem km 1.5 3000 Sfax Médina Sfax, la totalité du fonds de commerce qui est exploité dans toutes les activités

commerciales au local sis à 47 rue Abdhamid Kadhi à Houmet Esouk Djerba.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Assabah" du 26/6/2020.

2020X00696FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé légalisé le 02/6/2020 et enregistré à la recette des finances de Gabès le 02/6/2020 sous n°20202345 quittance n°M022264 Monsieur Walid Ben Kelani Ben Mohamed Bahri a vendu à Monsieur Mohamed Ben Mohsen Ben Ali Hwithek titulaire de la CIN 13221543 délivrée le 30/6/2010, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet vente de produits divers exploité au local sis à Omar Mokhtar Menzel - Gabès, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acquéreur élisant son domicile à l'adresse du fonds de commerce et ceci dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux 2 journaux quotidiens El Chourouk n°10509 sous et Le Quotidien n°5904 sous n°IP220/4404, le 12/6/2020.

2020X00700FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès le 11/6/2020 sous le n°20202586, la société Golf distribution a vendu à Mr Hichem Chouki la totalité du fonds de commerce d'un local commercial de vente d'équipements Industriels et accessoires sis à Gabès route de Tunis km 1.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à Gabès route de Tunis km 1 dans lei 20 jours à partir de la parution de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 27/6/2020.

2020X00701FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 14/8/2019, enregistré à la recette des finances de Djerba le 22/10/2019, sous le reçu M087056. Madame lbtissem Ben Abdallah, C.I.N 08601387, demeurant à Bni Dighet Eriadh Djerba, a vendu à Madame Malek Ben Othmen, CIN n°13455499, demeurant à Fatou Houmet Souk Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce, exploité comme quincaillerie, exercé dans le local sis à 25 Rue Salah Ben Youssef Taourit houmet souk Djerba.

Toute les oppositions auront lieu auprès de la vendeuse Ibtissem Ben Abdallah, à son domicile élu, sis au Local dans lequel le fonds de commerce est exploité à 25 Rue Salah Ben Youssef Taourit houmet souk Djerba. Dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T. L'acheteur a délégation de recevoir les oppositions.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 21/01/2020.

2020X00702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté de 10/6/2020 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès reçu n°23923 n° d'enregistrement 20202546 daté le 10/6/2020, Monsieur Ali Ben Mohamed Sola a cédé à Madame Hedia Sola la totalité du fonds de commerce sis à rue Abou Elkassem Echabi Gabès exploité pour le commerce.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître Ghassen Marzougui sis au 195 avenue Mouhamed Ali Gabès.

Matricule fiscal : 1168021/M

2020X00708FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié signé le 15/6/2020 chez le notaire Hassen Ben el Bey à Kelibia Mohamed Ridene demeurant rue Omaine cité Riadh Kelibia fait don de la totalité de fonds de commerce à leur fils Foued CIN 06286256 la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis rue Iben Kaldoune Kelibia destiné librairie.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne suivant l'adresse du donneur indiquée.

Cette vente a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le quotidien le 23/6/2020.

2020401144FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Contrat de donation daté du 23/11/2019 enregistré à la recette des finances de Kelibia le 3/12/2019 selon reçu n°M071769 de Med Ali Ben Hédi Ben Hammouda Klibi titulaire de la CIN 00325222 au profit de Mme Raoudha Bent Med Ben Khelil Kdous titulaire de la CIN 00769885 toutes les sept cent cinquante parts sociales de

la société SARL Tuniso-Libanaise de services dont le capital social de 750.000 dinars et le siège Avenue Tahar Ben Ammar Espace Makni Menzah 9 enregistré au registre des entreprises sous le n°B3116162012 et le matricule fiscal 12312665/A/M000 suivant le P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 20/02/2019 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 Tunis le 22 Mars 2019 sous le n°19801095 et le numéro de quittance 30422.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien daté du 21/6/2020.

2020401151FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette avenue de l'Indépendance Bardo le 9/6/2020 reçu M036054 enregistrement 20201326 il apparaît que Dalanda Ben Nasr demeurant à 8 rue Sekit Sidi Youssef Khaznadar Bardo Tunis a vendu à Alhoussin Mbarek demeurant à 3 rue Monji Slim Bardo Tunis tout le fonds de commerce cis à 3, rue Sekit Sidi Youssef Khaznadar Bardo Tunis pour activité cafétéria pour le prix dix huit milles dinars. Toute réclamation peut être déposée auprès de l'acheteur à l'adresse de ce dernier au plus tard 20 jours après la publication dans le JORT. Publiée au journal le Quotidien 21/6/2020.

2020401152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/2/2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes à Hammamet le 12/2/2020 numéro de quittance M019726 numéro d'enregistrement 20200786 Mr Jomoa Chtioui titulaire de la CIN n°06395388 a vendu à Mme Houda Ramdhani titulaire de la CIN n°07422586 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Fayçal Ben Abdelaziz la fawara Bir Bouregba Hammamet destiné à la vente de produit alimentaire en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera recevable entre les mains du vendeur Mr Jomoa Chtioui titulaire de la CIN n° 06395388 sis à oued enhal Hammamet dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans deux journaux quotidiens.

2020401153FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance Le Bardo le 15/6/2020, quittance 38014 sous le n°20201395 Mme Mannoubia Bent Lakhdhar Ben Ahmed Daaousi a vendu à Mademoiselle Yoldez Bent Fathi Ben Sadok Ben Toumi la totalité du fonds de commerce (vente de parfums) parfumerie Cherif exploité au local situé à rue Ibn Dhiaf immeuble el Mouradi le Bardo.

Les oppositions seront déposées chez Maître Hafedh Ben Ahmad Avocat à la cour d'appel dans son cabinet sis à 2 bis rue d'Argentine immeuble argentina apt b1-1 le belvédère Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Al Chourouk le 24 juin 2020.

2020401165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 12/6/2020, enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana le 19/6/2020 sous le n°20201064 quittance n°M029784 Me Sadok Ben Mohamed Elmouadeb demeurant rue Manzil Kamel n°5 Ariana a vendu à Mlle Hanen Elouerghi demeurant rue Ain Issoubeh n°81 Choutrana 1 Soukra Ariana.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à la vente en détail des légumes et fruits sis Avenue Choutrana n°41 Borj Louzir Ariana.

Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée à l'adresse dont le fonds de commerce est exploité.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» le 26/6/2020.

2020401172FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation d'un emplacement au Marché d'Intérêt National de Bir Kassâa signé en date du 22 juin 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 23/6/2020 sous le n°20300543, Quittance n°M016499. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Tawfik Ben Mohamed Hédi Jrad, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°315 sis au pavillon 3 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/6/2020 au 31/5/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2020R01480FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 12 juin 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 16/6/2020 sous le n°20300505, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Abd El Ghafour Sabri, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par la moitié de l'emplacement n°304 du côté du 302 sis au pavillon 3 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/6/2020 au 31/5/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2020R01481FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 15 Juin 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 15/6/2020 sous le n°20300499, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Mohamed Baraketi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par la moitié de l'emplacement n°317 du côté du 315 sis au pavillon 3 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/6/2020 au 31/5/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2020R01482FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp, daté du 22 Avril 2019 enregistré à la recette des finances de Djerba le 24 juin 2019 n° d'enregistrement 1930225, quittance n°M059474. La Société Loisir et Jeunesse dont le siège social est à l'avenue Habib Bourguiba Houmet Souk Djerba, RC n°B201028522014 représentée par son gérant loue en gérance libre à Monsieur Zied Ben Mahfoud Ben Ali Raies demeurant à 28 avenue rue Ali Triki el Wardia 1 Tunis titulaire de la CIN 004740711 le fonds de commerce sise à l'avenue Habib Bourguiba Houmet Souk Djerba, pour une période de trois ans commençant le 1/4/2019 et finissant le 31/8/2012.

2020X00706FCCC3

Location d'un fonds du commerce

Suivant le contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances La Goulette Le Kram en date du 24 juin 2020 sous le n°20302346, quittance n°M048393, Mme Cherif Sabrinel, carte d'identité n°07156426 délivrée à Tunis le 8/6/2017, a loué à Mme Dridi Amal, carte d'identité 11376143 délivrée à Tunis le 3/11/2012, la totalité du fonds du commerce situé à 11 rue Ilyes, Jardins de l'Aouina, l'Aouina 2045 Tunis, destiné comme garderie scolaires.

Cette annonce de location est publiée dans le journal «Le quotidien» le 30 juin 2020.

2020401167FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Parti Politique

Dénomination : Al Chaab Yourid

Slogan : Liberté, égalité, développement

Siège social : Rue Bach Hamba n°3, Denden, 2011, Manouba.

Objectifs :

- Protéger l'indépendance nationale, compléter ses dimensions, développer ses acquis, maintenir l'unité nationale, réactiver l'unité du Maghreb arabe et soutenir les tendances unitaires parmi les nations Africaines.

- La consécration du principe de la souveraineté du peuple en construisant un état démocratique, civil et juste et en œuvrant pour l'égalité des citoyens et le développement des structures de la société civile et la libéralisation de ses mécanismes pour jouer pleinement son rôle dans le développement global.

- Garantir les libertés publiques et individuelles, la justice, la liberté des médias et de la presse.

- La consécration du pouvoir local et de l'inégalité compensatrice stipulés dans la constitution.

- Créer les conditions appropriées pour les jeunes pour qu'ils s'engagent et participent activement à la vie politique.

- Bâtir une économie nationale forte et intégrée qui établit un équilibre entre les régions et les groupes et offre de vastes domaines opérationnels.

- Encourager la recherche Scientifique.

2020T00531APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Ichkeul environnement tinja tourisme écologique

Siège : Ali Bendhif Rue Medjerda 7032 Tinja

Objectif : Tourisme - Environnement.

Objectifs :

1- Contribuer à consolider la conscience environnementale aux membres de la communauté

2- Faire des activités scientifiques liées à la biodiversité

3- Contribuer à la valorisation du stock de patrimoine naturel et culturel dans le domaine de l'écotourisme pour parvenir à un développement durable.

4- Contribuer à l'avancement économique, social et culturel de la région

Président : Bejaoui Mohamed Fathi professeur retraité

Secrétaire général : Bendhif Ali chef d'unité à l'office scolaire

Trésorier : Benjouaied Bechir professeur principal de l'enseignement secondaire et 18 membres.

2020R01461APSF1

Constitution d'un Bureau Syndical

Suite au PV n°05/2020 du 8 juin 2020 enregistré sous n°20701292 ; quittance n°M039155

- Un bureau syndical de défense des chauffeurs salariés

- Adresse 4 Rue 4697 Cité Essalema 2 Ezzahrouni.

Ahmed Snoussi : chef de bureau

Karim Zoghlami : Secrétaire général

Hassan Madouri : Sous-Secrétaire général principal

Hassane Alloulou : Trésorier

Ayman Chaabani : Secrétaire général adjoint

Arbi Assali : Secrétaire général adjoint.

Objectif :

- Représentant les chauffeurs salariés auprès des autorités.

- Défendre les intérêts des chauffeurs salariés dans les domaines des taxis individuels.

2020R01463APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Inaya Sans Frontières

Siège : Résidence Nour - Hergla - Sousse - Tunisie

Objet : Social et culturel

But : Promouvoir la diffusion la Paix et le dialogue entre les peuples, aider ceux ayant des besoins spéciaux et les nécessiteux.

Présidente : Amal Sliti.

Vice-président : Riadh Talbi

Secrétaire Générale : Hinda Djeridi

Trésorier : Ameur Talbi

Membre fondateur : Sahar Sliti.

2020S00591APSF1

Constitution de syndicat de propriétaire

Nom : Syndicat des propriétaires orchidée

Objet : Gérer les parties communes du complexe immobilier

Siège : Le bureau du syndicat sis à la résidence Orchidée (Jardin de la Soukra)

Le président : Monsieur Zied Bahloul

Date de tenue de l'assemblée générale constitutive : 20 janvier 2018

Date de la décision approuvant le comité du syndicat des propriétaires : 21 mars 2018.

2020401175APSF1

Homologation de résolutions

Recomposition du bureau de l'UTIPEF

Conformément au procès-verbal en date du 9 mars 2020 et enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 18 juin 2020 sous le n°20701740. Il a été décidé ce qui suit :

- Mme Zeineb Boukhris : secrétaire générale.

- Mr Mouldi Hsini : trésorier général.

2020R01457APSF2

ORGANISATION TUNISIENNE DE TRANSPORTS ET SERVICES

Siège social : Avenue Taib Mheri Mourouj 1 2074 BP145

MF : 1629155/R

En vertu de l'assemblée générale du 26/01/2020, enregistrée à la recette des finances de Yasminette le 5/6/2020 sous le n°20700861, quittance n°M020372, dont un exemplaire a été déposé au centre National du registre des entreprises le 9/6/2020 sous le n°202035633 et une copie au gouvernorat de Ben Arous le 30/6/2020 il a été décidé ce qui suit :

Un bureau exécutif de l'organisation a été élu comme suit :

Président de l'organisation Tunisienne de transports et services : Mr Taoufik Labouz

Vice président : Ridha Sahli

Secrétaire Général : Kamel Hammami

Trésorier : Abdelhamid Gasmi.

2020R01466APSF2

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat des propriétaires de la Résidence Carthage du 20 juin 2020 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 24/6/2020 sous numéro 0971666 quittance n°063828, dont un exemplaire a été déposé à la municipalité de la Marsa en date du 26/6/2020, l'assemblée générale des propriétaires.

- A élu M. Souhaib Meddebb, Président du syndicat des propriétaires de la Résidence Carthage avec les pouvoirs tels que définis par la loi et le règlement de copropriété en vigueur, et ce pour une période d'une année commençant le 20 juin 2020 et finissant le 31 mars 2021.

- Comme l'élection des 6 membres du comité pour 3 ans commençant le 20 Juin 2020 et finissant le 31 Mars 2023

qu'ils sont : - Mme Amina Chenik - Mme Sofia Clawdia Beltaief - Mr Slim Ammar - Mr. Béchir Cherif - Mr Hassen Annabi - Mme. Sonia Laroui.

MF : 000/N/N/913009/M

2020401182APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Bahroun Naoufel

Avocat près de la cour de cassation

Tel/Fax : 72 222 405

Adresse : 155 Av Habib Bourguiba 2ème étage Nabeul

M.F : 322395Z

1) Créancier poursuivant : Ramzi Ben el Hédi el Chmangui, c.i.n 01838028 sis cité A.F.H n°29 Nabeul.

2) Débiteurs : Mohamed, Hsan, Rida et Souad Ben el Dehmani élargi domicile élu chez Maître AFA Mahjoub Rue Lucie Flore n°2 Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Bahroun Naoufel 155 Av Habib Bourguiba Nabeul.

4) Immeuble mis en vente : un immeuble non immatriculé sis rue Mongi Bali Nabeul (à quelques dizaines de mètres de l'UGTT et de la mairie de Nabeul) bordé du côté est par Mahmoud Chater, du côté nord par l'UGTT, du côté ouest par la rue Mongi Bali et du côté nord par Mohamed Kachouch, c'est une maison (genre SNIT T.F 39518) vétuste composée d'un salon, de deux chambres, cuisine, salle d'eau avec une autre construction composée d'une chambre, une cuisine côté sud-ouest et d'une salle d'eau côté nord est, l'immeuble est non immatriculé construit sur une parcelle presque rectangulaire d'une superficie de 317,68 m² dont une surface couverte de 139 m² composée comme suit : maison 89 m², ch. 24 m² cuis 26 m² la structure générale de la construction est traditionnelle, les matériaux électriques, sanitaires et métallique sont du genre économique, l'état général de la construction est délabré et n'est pas exploitable, la superficie totale est de 139 m².

5) Prix de vente : fixée à 501.205,000 DT dépenses fixées le jour de l'audience.

6) Le tribunal : TPI de Nabeul le 4/8/2020 à 9 H du matin.

7) L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R01459VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble immatriculé

Licitation

Etude Maître Mabrouk Maddouri

Avocat à la cour de cassation

61 rue Abderrazek Echraibi 1 étage b2 Tunis Tunisie

Tel : 216.70.317.056

Fax : 216.71.258.704

M.F : 0798444F/A/P/0000

Avocat de poursuivant : Maître Maddouri Mabrouk Avocat à la cour de cassation, 61 rue Abderrazek Echraibi 1 étage b2 Tunis

La partie poursuivante : Société les Bourgeons ; en la personne de son représentant légal; SARL immatriculée au R.C du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le n°B131312001 demeurant à route du port, Zone portuaire BP252; 2040 Radés Ben Arous.

Parties poursuivies :

1- Fatma Bent Ettaher Ben Elhaj Mohamed Nhija.

2- Fahmi Ben Mohamed Hadi Ben Mohamed Ben Halima

3- Saloua Bent Mohamed Hadi Ben Mohamed Ben Halima.

4- Sarra Bent Mohamed Hadi Ben Mohamed Ben Halima.

5- Olfa Bent Mohamed Hadi Ben Mohamed Ben Halima.

Désignation du bien à vendre :

Immeuble immatriculé objet du T.F n°129036 Tunis dénommé «mouldi et chedlya» sis à Carthage Byrsa gouvernorat de Tunis.

Le terrain est d'une superficie de 374 m² sur lequel est édifié une villa à deux niveaux.

- Le rez-de-chaussée est composé d'un salon; 03 chambres; salle de bain; deux balcons et d'une superficie bâtie de 135 mètres carrés.

- Le 1er étage est composé de deux appartements d'une superficie totale de 135 mètres carrés.

- L'édification secondaire consiste en un petit studio indépendant qui s'ouvre sur rue de Damerji ainsi qu'une chambre et une toilette d'une superficie de 18 mètres carrés.

Date et lieu de la vente : Mardi 4 Août 2020 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis à partir de 9H du matin.

La mise à prix : est fixée à la somme de quatre cent quatre vingt dix milles deux cents dinars (490200 dinars) et ce après réduction du prix au taux de 40 pourcent par ordre du tribunal de première instance de Tunis à l'audience du 16/6/2020 auquel s'ajoutent les frais fixés par le tribunal au montant de 2949,695 Dnt et les frais de poursuite de la deuxième audience qui seront fixés par le tribunal.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'Avocat de poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis.

Observations : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020R01465VEPA1

Vente aux enchères

Après réduction du prix introductif de 40%

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

MF : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La Banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier nanti).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Haouari Majd Eddine Ben Ahmed, gérant de société, titulaire de la CIN numéro 01678113, domicilié à la rue de l'Environnement, numéro 73 Nabeul (en sa qualité de caution en numéraire des dettes de la créancière principale la Société Haouari des Matériaux de Construction « HAMACO» en la personne de son représentant légal).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Maître Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente représente toutes les parts à l'indivision revenant au caution en numéraire, dont la superficie est de 5911 m², objet du titre foncier numéro 562716 Nabeul, dénommé «Domnat Nahel» dont la superficie totale est de 726665 m², sis à Chiekhet Lebna, du gouvernorat de Nabeul, caractérisé par sa proximité du village de Lebna et la Plage Ezzouhour, d'une part et des routes principales ramifiées de la route régionale numéro 27, dans sa partie reliant entre les deux villes de Korba et Menzel Témime, d'autre part, ainsi que la plage.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de deux cent soixante quatre mille dinars (264 000 d 000), ainsi que les frais légaux pour la première audience et les frais de la deuxième audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le Lundi correspondant au dix août deux mille vingt (10/8/2020) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2020R01471VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

MF : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier nanti).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Belhassen Ben Ali Riahi, commerçant, titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 04701461, domicilié au 15 rue Sidi Al Mouwahed - Bab Menara Tunis (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Maître Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain agricole dont la superficie est de 1300 m², clôturé par un mur sur les cotés : celui de la Kebla d'une longueur de 28.00 m, l'Est et l'Ouest d'une longueur de 39.00 m, soit un mur en briques de 12 trous parsemé de colonnes en béton armé d'une hauteur de 1.90 m, sis à Bir Bouregba - délégation de Hammamet - gouvernorat de Nabeul, où il est situé dans une région non couverte par le plan d'aménagement urbain de la ville de Hammamet et non équipé des installations nécessaires, soit l'électricité, l'eau potable et les canalisations d'assainissement et des routes. Ledit terrain est du ressort du bien immobilier dénommé «Souad 253», objet du titre foncier numéro 587669 Nabeul.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de cinquante quatre mille et cinq cent quarante six dinars et 800 millimes (54546 dt 800), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le lundi correspondant au trois août deux mille vingt (3/8/2020) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Grombalia en l'étude de l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2020R01472VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mardi 11/8/2020 à 9 h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, la vente du terrain ci-après :

Le créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : Atef Ben Abdlahmid Boukadida, Gérant de Société, CIN n°05503952, demeurant à el Khartouba Mrezgua - Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, MF/342080S sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse.

Terrain mis en vente : les 2589,501 parts indivises revenant au débiteur dans le titre foncier 31543 Sousse, divisé en 10358 parts, composé des parcelles n°875 et 876 et dont la superficie totale est de 10358 m², situé à délégation Kalaa Sghira gouvernorat de Sousse.

Ces parts indivises sont la propriété du débiteur saisi immatriculées à Sousse vol 402 n°254 en date du 20/12/2006, et représentant effectivement selon l'expertise un terrain agricole arbre d'oliviers, non loin des constructions équipées d'électricité et d'eau potable.

Mise à prix : soixante-dix sept milles et six cent quatre-vingt cinq Dinars (77.685,000DT), en plus des charges qui seront tarifiées par le tribunal.

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps du travail.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 situé à Sahloul - Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2020S00513VEPA1

Vente aux enchères publiques

Pour la première fois

Partie poursuivante :

El Gabi Manobia Bent Lahbib sans profession résidente à el Gaabet Kairouan.

Partie poursuivie :

El Gabi Abdalah Ben Ali journalier résident à el Gaabet Kairouan.

Avocat poursuivant :

Maître Amri Ali Avocat rue 2 Mars 1934 Kairouan.

Immeuble objet de la vente :

Une maison située à la région el Gaabet Kairouan nord une région agricole qui se compose de trois chambres un hall une cuisine d'une superficie de 98 m².

Mise à prix :

Trente deux mille dinars (32.000.000 d).

Date et lieu de l'audience :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan le lundi 3 août 2020 à 9 h du matin.

Visite des lieux :

Ouverte tous les jours et pour plus de renseignement s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant.

2020S00597VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La TSB BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Karai Tunis.

Partie saisie : Kamel Ben Hadj Salah Farhat, demeurant à Hammam Sousse El Kantaoui Narjes 2 rue du golf n°76, titulaire de la C I N n°03938980.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse, Matricule Fiscal n°371670 X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité d'un terrain objet du titre foncier n°137195 Sousse, d'une superficie de 793 m² dénommé «KAMEL» et sis à El Kantaoui Narjes 2.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 1 713 850 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 4/8/2020 à partir de 9 heures à la chambre de criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9h à 17h.

2020S00598VEPA1

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

MAITRE ABID NIZAR

HUISSIER DE JUSTICE

Rue des Jasmins Imm Soprillam

Bureau N 106 SOUSSE

Tel: 7320205011 Fax : 73202502

CREANCIER DEMANDEUR DE POURSUITE : BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE “Attijari Bank” Société anonyme Inscrite au Registre du commerce sous le N° BT4081997 Identifiant unique N°: 00001211, poursuite et d'élégance de son représentant, demeurant au 24 Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître ADEL MABROUK avocat demeurant à Route Touristique HAMMAM SOUSSE.

DEBITEUR SAISI : Sté «COTUTEX» SARL, Inscrite au Registre du commerce sous le N° : B111051999 Identifiant unique N° : 0035009Y, demeurant à Rue de France N° 11 SOUSSE.

TITRE EXECUTION : expédition exécutoire n° 5767 de jugement de cour de première instance de Sousse du 02/04/2019 ordonnant la vente de fonds de commerce sis à Rue de France N° 11 Sousse.

LE FONDS DE COMMERCE OBJET DE LA VENTE : C'est un fonds pour le commerce d'un Restaurant Populaire connu sous le nom “RESTAURANT BAB EL MEDINA” revenant à la propriété de la débitrice avec tous ses éléments qui consistent en ce qui suit, Loué actuellement par Mr Mohamed Fawzi Ben Zineb et Mr Malek Den Mohamed Dallaji pour une période de 8 ans rénouvlables à partir du 01/11/2013.

LES ELEMENTS INCORPORELS: la clientèle l'achalandage le droit au bail l'enregistrement

Inscrite au Registre du comerce sous le N°: B111051999 Identifiant unique N°: 0035009Y.

LES ELEMENTS CORPORELS : Reviennent aux locataires sus mentionnés.

MISE A PRIX : Cent trois mille deux cent quarante dinars (103.240d000).

- Les éléments corporels : 0 d.

- Les éléments incorporels : 103.240d000.

LES FRAIS : Les frais de vente sont à la charge de l'acheteur.

CREANCIER INSCRIT : BANQUEDE TUNISIE.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : le 23/07/2020 à partir de 10H du matin au siège du fonds de commerce sis à Rue de France N° 11 SOUSSE. '

Toute personne veulant visiter le fonds et consulter le cahier de charges auprès de l’huissier de justice durant la semaine .

LA VISITE DU FONDS : Pour toute personne veut participer à la, vente doit consigner 10% du prix suivant un chèque certifié ou en espèce auprès de l’Huissier de justice.

L'adjudication ne sera prononcée que lors de paiement du prix et des frais suivant un chèque certifié ou en espèce.

2020S00600VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Société Janzri de transport, société unipersonnelle, registre de commerce n°B1549502010, demeure au rue Ibn Khaldoun Teboulba.

La partie poursuivie : Ameur Gali, demeure à rue Ibn Khaldoun Sidi Ameur.

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siége est à l'avenue de la république Teboulba,

L'immeuble saisi : Maison style arabe à rue Ibn Khaldoun Sidi Ameur, d'une surface de 430 m².

Ladite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : Telle que arrêtée par l'expert judiciaire M. Kamel Boudoukhne nommé suivant l'ordonnance sur requête n°64766 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 02/12/2019 est fixée à cent soixante dix milles dinars 177 000 dinars, outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 5/8/2020 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite du bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2020S00602VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 28/7/2020 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie; société anonyme, présentée par son

représentant légal (M/F : F/P/M/000110), son domicile est élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY société inscrite au registre de commerce sous le n°B2449522006 et dont le siège social situé au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

I- Ridha Ben Taieb en Bachir Erguez, demeurant à la rue 1028, n°7, Akouda, Sousse, Carte d'Identité Nationale n°02954552 (ayant la qualité de caution réelle, solidaire et hypothécaire à la société Etablissements Erguez et Compagnies), Sarl, présentée par son représentant légal (M/F : 44307G) et dont le siège social situé à la rue 2 Mars Akouda, Sousse.

II- Les héritiers du Habiba Bent Romdhan Bahri Erguez, Carte d'identité Nationale n°5500798 ayant la qualité de caution réelle, solidaire et hypothécaire à la société Etablissements Erguez et compagnies), ses fils majeurs de son mari décédé avant elle ; 1) Khadija CIN n°01484468 - 2) Moncef CIN N°02919431 3) Jamel CIN n°02886679 - 4) Fawzia CIN n°02909733 - 5) Souad CIN n°02907388 - 6) Selma CIN n°02907389 7) Ridha - 8) Bechir CIN n°02999541 9) Nedia CIN n°02971575 - 10) Karima CIN n°05568051 - 11) Neila CIN n°05573873 - tous sont résidents Rue 15 Octobre Akouda,12) les de son fils décédé avant elle Abdel Raouef de leur mère (Mme Saida Ben Amor) ; a) Walid CIN n°05578875 - b) Wafa CIN n°08451173 - C) Wajdi CIN n°09251923. Tous sont résidents 7 Rue 15 Octobre Akouda.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-A-P-000).

L'immeuble mis en vente : Toute la propriété dite «Habiba 431» objet du titre foncier n°15321 Sousse située à Akouda, gouvernorat de Sousse, sa superficie est égale à 8702 m², composée par les parcelles n°39- 44-54 du plan de Sousse et constituée par un terrain agricole contenant des oliviers et un terrain nu.

Mise à prix : (217550 DT) selon le rapport de l'expert Elyes Lagha.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2.

2020S00603VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un navire

Poursuivant : Agence des ports et des installations de pêche représentée par son représentant légal établissement public RC : 191761998 B siège social sis au port de pêche maritime de la Goulette Tunis.

Partie saisie : Ali Ben Mohamed Zouari, armateur ayant son domicile au 102 rue Sidi Jabeur Mahdia CIN 03845839.

Avocat poursuivant : Maître Abderraouf Mahjoub avocat à la cour d'appel avenue 2 Mars 1934 Mahdia (MF 798474M/CIN 03955465).

Le titre exécutif : bulletin d'obligation n°2469 en date du 26/6/2019 notifié le 23/9/2019.

Navire mis en vente : le navire nommé (Salah Eddine El Ayyoubi) propriété de la partie saisie, de nationalité tunisienne, immatricule sous le n°MA788, attache au port de pêche de Mahdia, contenance de 46.83 T longueur de 19.80 m largeur de 5.00 m profondeur de 2.30m, Moteur Boduin 220 CM.

Le prix est fixé à soixante mille dinars (60.000D) outre les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication mercredi 12/8/2020 à partir de 9 H du matin auprès de la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia Affaire n°1834 tout enchérisseur doit consigner le tiers du prix d'ouverture des enchères à la caisse des consignes, ou présenter un chèque certifie dudit montant.

Visite du navire : est possible tous les jours aux heures réglementaires du travail.

2020S00606VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître : YOUSSEF LAHMAR

Il sera procédé le jeudi 6/8/2020 à 9h du matin, à la chambre des saisies Immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous. A la vente de l'Immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba. Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous 1. N· B 187881996, élection domicle au bureau de son avocat Maire HMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette_Sousse.

Le débitreur saisi : La société Agrimak Services, SARL, Immatriculée au registre de commerce du tribunal de première Instance de Kairuan sous le N° B128472002, Matricule Fiscal 793848 Z, adresse è Oueslatia , Ksar Lamsa • (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du titre mis en vente :

Madama Mongia Bent Salah Ben Mohamed Chroud, demeurant avenue Mongi Slim, route de Haffouz - Kairouan CIN 0442951.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, avocat à la cour de cassation sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente : La totalité du titre foncier 14630 BEN AROUS , d'une superficie de 249m2, situé rue Mahmoud Matri, Fouchana, Ben Arous , propriété de la caution hypothécaire Mme Mongia Chroud dont les droits sont inscrits le 17/10/1998 volume 36 N° 1/284. Il s'agit d'un terrain rectangulaire dont la façade donne sur la rue cité, Il contient un immeuble de deux étages :

- Rez de chausée , devisé en deux parties : une partie EST composée de 2 locaux commerciaux séparés par un couloir, le premier est une pizzeria en arrêt , le deuxième est destiné aux services informatiques , les deux locaux disposent d'un WC chacun. .

- la partie ouest est composée d'un couloir menant à une chambre et un salon à droite et une cuisine ouvrante sur une cour arrière non couverte et WC à gauche. La surface totale de cet étage est de 210 m2 .

-1er étage servi par des escaliers donnant sur un hall menant à droite et un premier appartement composé d'un couloir , deux chambres , un salon, une cuisine, des toilettes et un balcon à gauche un deuxième appartement composé d'un couloir menant à une chambre et un salon à droite et une cuisine ouvrante sur une cour arrière non couverte et des WC à gauche. La surface totale de cet étage est de 210 m2.

-1er étage servi par des escaliera donnant sur un hall menant à droite à un premier appartement composé d'un couloir et deux chambres un salon, une cuisine, des toilettes un balcon à gauche

La superficie totale de cet étage est de 210 m2 .

Mise à prix : quatre cent quarante sept milles trois cent dinars (447.300.000 dt).

LA VISITE DE L'IMMEUBLE : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier de. charges, contacter le greffe du tribunal de première instance de BEN AROUS ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le

1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2020S00607VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques après diminution de 40%

Il sera procédé le mercredi 5/8/2020 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente de l'Immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : Kamel Hamidou, directeur commercial, Identifiant unique / 0461679 H, sis 07 avenue 18 janvier impasse 01 benbla - Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse (MF 3420808).

Le bien Immobilier mis en vente : La totalité du titre foncier 100159 Monastir, dénommé "HAMIDOU" d'une superficie totale de 257 m² situé à la délégation Benbla gouvernorat Monastir. Il s'agit d'une maison au 1er étage d'une résidence constituée d'un rez-de-chaussée et d'un étage style jumelé des 2 cotés qui ouvrent sur une voie de 12 m coté ouest, coté sud Habib Khalil, coté Est héritiers Madiouni Hamidou et Nord Boulangerie Khalil Azzabi. Le premier étage comprend une aire commune donnant sur l'escalier d'une maison composée d'une véranda, hall, salon, cuisine, et salle à manger, salle de bain et 3 chambres.

La maison dispose d'une surface aménagée pour construire une deuxième maison.

Mise à prix après diminution de 40% : Soixante douze milles cinq cent quarante deux dinars et 400 millimes (72.542,400 DT)en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal à l'audience précédente et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite de l'immeuble : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2020S00608VEPA1

Etude Maître Feki Abdelkrim

Rue Hafouz immeuble Intileka Sfax

Le poursuivant :

1/ Mr Chedli Bn Maatalah 2/ Khadija Siala,

demeurant à cité simar sud rue 888 numéro 11 route Aéroport Sfax, leur avocat maître Feki Abdelkarim rue hafouz immeuble elintilaka Sfax.

Le poursuivi :

Mme Sondes Gharsellawi, pour son compte et le compte de son fils mineur Rasem Ben Majdi Ben Chedli Ben Maatalah demeurant route aéroport km 8 Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Feki Abdelkarim demeurant à rue Hafouz immeuble elintilaka Sfax.

L'immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble sujet du titre foncier numéro 124437 Sfax appelé «el majed» sis à route Gabès km 9 cité Tina Eljadida Sfax.

Ses limites du nord rue, de l'est un voisin, de l'ouest rue, du sud un voisin.

L'immeuble consistant en un terrain presque rectangulaire clôturé de ses toutes faces.

Son entrée de sa face à l'est,

La superficie du terrain est de 183m² où est édifié une maison, la maison consiste en un hall, un couloir, une chambre, une cuisine, une salle de bain, une véranda s'ouvre à l'ouest, son parterre est en carreaux, la superficie de la maison est de 49m².

L'immeuble est doté de l'électricité et de l'eau.

Mise à prix de la vente :

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à soixante huit milles dinars (68.000D,000) d'après expertise légale.

Date et lieu de vente :

La vente aura lieu devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax 2 sis quatre rue Mohamed Alloulou prés de CNSS Sfax le mercredi vingt neuf juillet deux mille vingt (29/7/2020) à partir du 9 heures du matin.

2020X00695VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Cabinet Maître Moalla Mahmoud

Avocat 08 Rue Salem Harzallah Sfax

M.F : 1159913/Q

Partie poursuivante : Abd Elwaheb Badreddin numéro de sa carte d'identité est : 11810306 demeurant au cabinet maître Moalla Mahmoud 08 rue Salem Harzallah 3000 Sfax

Partie saisie : Mohamed Ktata numéro de sa carte d'identité est 05287335 demeurant à la Rue Moktar Ziedi Sakiet Ezzit Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : La totalité d'un appartement sa superficie est de 100 m² située à la rue Mokhtar Ziedi Sekiet Ezzit. Il est composé de 3 chambres une cuisine une toilette et une salle de bain

Date et lieu de la vente : Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble mentionné le 3/8/2020 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax à 9h du matin dans son prétoire habituel.

Mise à prix :

Le prix a été réduit à 44.000.000DT après-la réduction de 40 % auquel s'ajoutent les frais de justice facturés à l'audience du 3/2/2020 et estimé à 2.173.924 DT avec les dépenses qui seront tarifées le 3/8/2020

Observations : Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un Avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif.

Pour plus de renseignement consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou contactez le bureau du Maître Moalla Mahmoud 08 Rue Salem Harzallah Immeuble Ben Selem 300 Sfax.

2020X00697VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

L'Union internationale de banques, société anonyme, RC n°B61511996, représentée par son représentant légal qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Kamel Ben Mohamed Ben Yahmed pharmacien titulaire de la CIN n°03254813 domicilié à 197 bis rue Mohamed Ali Gabès.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°5071 Gabès dénommé «Rim» situé à Motrech, délégation Gabès Est, gouvernorat de Gabès, d'une superficie de 381 m² au bord et coin de 2 rues projetés, constitué d'un terrain comprenant une villa neuve avec 1er étage.

L'étage inférieur est composé d'un garage, une salle d'eau, un réservoir d'eau, la villa comprend 2 salles de séjour, 2 chambres, salle à manger, cuisine, salle de bain, des escaliers avec un cercle qui l'entoure vêtu en carreaux de carrelages.

Le 1er étage supérieur comprend 5 chambres, un hall, un balcon et 2 salles de bains, le sol est vêtu de carreaux de carrelages marbrés ainsi que les escaliers, les fenêtres et portes en bois supérieur de l'Intérieur et en fer de l'extérieur, le carrelage est d'une qualité supérieure.

Le toit comprend une chambre à laver et une chambre pour les escaliers) son sol est vêtu en carreaux de carrelages marbrés.

L'immeuble est limité du Nord par la propriété de Mohamed Ben Ali, du Sud et Est la voie publique et de l'Ouest par un terrain appartenant à Mabrouk Ghribi.

Mise à prix : fixée à quatre cent vingt sept mille et deux cent quatre vingt dinars (427.280.000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins

à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gabès sis à rue Farhat Hached Gabès, le mercredi cinq août deux mille vingt 5/8/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gabès.

2020X00703VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, RC n°B187881996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème rue étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Samir Ben Mustapha Testouri, titulaire de CIN n°01205679 demeurant à route Sidi Mansour km 4 cité Bourguiba rue 103 n°161 Sfax.

Propriétés à vendre :

La totalité de l'Immeuble objet du titre foncier n°40251 Sfax dénommé «Nessrine» situé à Route Sidi Mansour km 3 au bord et à l'angle de 2 rues, plus précisément devant l'école cité Bourguiba 2, d'une superficie de 1075 m², constitué d'un lot de terrain clôturé par des murs de tous les côtés comprenant une villa de 2 étages, une piscine, une pièce pour le moteur de la piscine et une salle d'eau.

- L'étage inférieur comprend : une réception, une cuisine, une salle de bain.

2 chambres, une salle de jeux, un garage et une véranda, ses murs construites en pierres, les séparations construites en briques et peintes en peinture à l'eau, le sol vêtue en marbre, la cuisine et la salle de bain vêtues en faïences au niveau du toit, la superficie de cet étage est de 470 m².

- L'étage supérieur comprend 4 chambres à coucher, une salle de bain, une terrasse les murs et cloisons bâtis en briques et peints en peinture à l'eau, le sol et le toit vêtus de carrelages, sa superficie est de 157 m².

Mise à prix : fixée à trois cent quatre vingt dix sept mille cent quarante dinars (397.140,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de la justice rue Victor Hugo Sfax le lundi dix Août deux mille vingt 10/8/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2020X00704VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme. R.C : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté.

Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie :

Jamel Eddine Ben Ali Njeh, titulaire de la CIN 01275096 demeurant à avenue Bourguiba impasse 36 maison n°4 Gremda Sfax et son domicile élu chez son avocat maître Bachir Ounissi à l'immeuble n°6 bureau 16, 1er étage rue Salonic 1069 Tunis.

Propriété à vendre :

Un immeuble situé à route de l'Aéroport km 16 Sfax, sur la ceinture reliant route de Gabès et celle de l'aéroport à gauche vers zone el Hajeb direction Tyna précisément au niveau de la borne 15 de Sfax ville et 11 de Tyna.

L'immeuble est constitué d'un terrain entouré par des dunes de sable se composant de 2 parcelles zone el hajeb lettre «C».

La première parcelle d'orientation nord-est représentant le n°69 du cadastre de la zone d'el hajeb lettre «C» limitée à l'est par la parcelle n°66 et les autres parties de la ceinture goudronnée et au nord par les parcelles 66 et 67 et une partie de la parcelle 72 à l'ouest la route n°926 reliant la route de Gabès et de l'aéroport au sud la parcelle n°70, sa superficie est d'environ 10715 m².

Cette parcelle est plantée d'oliviers et d'arbres fruitiers.

La deuxième parcelle d'orientation sud-ouest représente la parcelle n°70 nord du cadastre de la zone el hajeb lettre «C», limitée au nord par la parcelle n°69 et de la route n°926 connue sous le nom ceinture Mahres.

Une construction est existante sur le terrain, constituée de 2 étages liés par un passage en sable se trouvant à la limite de la parcelle 71 menant à un espace dont le sol est revêtu en morceaux de marbre et de carrelage, il comprend deux escaliers menant à une véranda nord-est-ouest, d'une longueur (est-ouest) de 10.32 m et d'une largeur (nord-sud) de 3 m, au milieu une porte (nord) en bois qui mène à un hall d'une longueur de 10.8 m et 4.57 m de largeur, à gauche une ouverture rectangulaire sans porte menant à un couloir de 4.98 m de longueur et 1.25 m de largeur sur la gauche une carcasse de porte (nord) en bois qui mène à une chambre de 4.98 m de longueur et 3,54 m de largeur avec une fenêtre à l'est et une autre au sud.

Cette porte mène à un espace comme une cuisine d'une longueur(nord-sud) de 3.57 m et d'une largeur (est-ouest) de 3.02 m qui comprend une fenêtre, toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées, ensuite une autre porte ouvrant sur le sud menant à une salle d'eau (douche) et toilettes d'une longueur de 3.57 m et 1.90 m de largeur avec une petite fenêtre, toute les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées, ensuite et au fond du couloir une porte en bois menant à une véranda couverte à l'ouest dune longueur de 2.40 m et 1.90 m de largeur.

Le sol du bâtiment est en carrelage, son toit en béton d'une hauteur de 2.95 m qui constitue le sol de l'étage supérieur.

La superficie couverte de l'étage inférieur est de 137 m².

Toute la construction est entourée d'un sol couvert de carreaux de carrelages et marbre de différentes mesures et couleurs sa superficie totale est de 341.35 m².

Au coin sud-est du terrain se trouve des bâtiments annexes comprenant un garage de 7.54 m de longueur et 4.26 m de largeur avec une fenêtre et une porte au nord menant au reste du terrain.

Toute la construction est en état, de ruine, toutes les installations en bois et électricités ont été enlevées.

Ensuite une autre porte au sud menant a une espace qui est à l'origine une petite cuisine d'une longueur de 3 m et une largeur de 2.28 m avec une fenêtre à l'est en étal de ruine puis du coté est un espace sans porte qui est à l'origine un coin sanitaire (toilettes) d'une longueur de 2.28 m et 1.16 m de largeur avec une fenêtre, toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées, son sol est en carrelages, le toit d'une hauteur de 1.05 m, sa superficie couverte est de 56 m².

L'étage supérieur est accessible par des escaliers en marbre de tela, du coté nord du hall se situant à l'étage inférieur qui mène à une salle d'une longueur (nord-sud) de 8.78 m et d'une largeur (est-ouest) de 4.66 m avec une porte en bois et fer de l'extérieur menant a une véranda (nord-est-ouest) d'une longueur de 10.92 m et 3.30 m de largeur puis une fenêtre au nord et 2 autres à l'est, sur la droite un couloir de 4.91 m de longueur et 1.25 m de largeur sur sa gauche une chambre de 4.91 m de longueur (nord-ouest) et 3.60 m de largeur (nord-sud) avec une fenêtre à l'ouest et une porte fenêtre au nord qui mène à la véranda.

Devant la chambre une porte (nord) qui mène à une autre chambre d'une longueur (nord-sud) de 3.55 m et de 3.26 m de largeur (est-ouest) puis une salle de bain dont toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées en état de ruine avec une petite fenêtre à l'ouest.

Au fond du couloir il y a une porte en bois menant à une véranda ouest non couverte d'une longueur de 3 m et 2.20 m de largeur.

Le sol de l'étage supérieur est couvert en carreaux de carrelages, son toit en béton d'une hauteur de 2.90 m.

La superficie couverte de l'étage supérieur est de 130 m².

Toute la construction est entourée d'un sol couvert de carreaux de carrelages et marbre de différentes mesures et couleurs, sa superficie totale est de 341.35 m².

Au coin sud-est de 1er étage inférieur il y a une terrasse bâti son sol en carreaux de se trouvant au coin sud-ouest de la terrasse.

Mise à prix : fixée à cent vingt six mille dinars (126.000.000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation ou tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi vingt neuf juillet deux mille vingt (29/7/2020) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2020X00705VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis zone 3 rue 4 Ahmed Aloulou prés CNSS Sfax le mercredi 29/7/2020 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70, 72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies :

- Société Gueriani représentée par son représentant légal RC n°B145042003 dont le siège social route Gremda km 4,5 Sidi Abbés Sfax.

- Monsieur Abdelwaheb Ben Béchir Gueriani, commerçant, demeurant rue des Roses n°82 Gremda Sfax CIN °01097404.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain sise route Lafrane km 5 Sfax rue des rosiers ramification du côté Est de la route à 300 m d'une superficie de 774 m² du côté Sud vers le Nord dont la façade d'entée 37,40m puis vers l'Est 20,60m vers le Sud 37,75m vers l'Ouest 20,60m y renferme une villa à 2 étages délimitée au Nord Guerati, à l'Est Abdessetar Gueriani, à l'Ouest rue de 10 m, au Sud Wassim Gueriani.

La villa : d'une superficie de 298 m² composée de 2 étages rez-de-chaussée et 1er étage.

Le rez-de-chaussée : de 204 m² du Nord l'entrée comportant un hall, un salon, un séjour puis une pièce et cuisine, salle d'eau, un garage composé d'une salle et un entrepôt et un coin pour cuisine.

Le 1er étage : de 94 m² comportant un couloir 3 pièces et une salle de bain.

Mise à prix :

Cinq cent soixante mille Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail.

Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 186.666,666 D.

2020X00709VEPA1

Vente immobilière après déduction de 40%

Etude Maître Ridha Abbes

Avocat à la cassation

Imm. Saâdi, B7 - Menzah 4, Tunis 1004

Tel : 71.236.422

Fax : 71.236.640

M.F : 081338YAP000

Poursuivante : Société Arab Tunisian Lease, ATL, S.A. ayant son siège social au centre Urbain Nord. Imm. Ennour, Tunis Mahrajène, RC à Tunis n°B157711996, IF n°492439N. Contre : M Zouheir Ben Reguaya, titulaire de la CIN n°05100750, en sa qualité de caution hypothécaire des dettes de la société SAMA Médical.

Avocat poursuivant : Maître Ridha Abbes, avocat à la cassation. Imm. Saâdi, B7 Menzah 4, Tunis 1004.

L'immeuble à vendre : objet du TF n°5548865 Nabeul, dénommé «Cité Abou Malek» près de la plage de Dar Chaabane El Fehri, en face de la poste de pompage de l'office national de l'assainissement d'une distance de 85 m de la plage à l'intérieur d'une zone sauvegarde au secteur d'El Fehri, délégation de Dar Chaabane Al Fehri, gouvernorat de Nabeul, sa superficie de 2344 m² et divisée en 2344 parts qui comprend une parcelle agricole en trapèze composée du numéro de parcelle 1188 et limité du sud par deux parcelles n°A1182 et A1183 et à l'ouest de la parcelle n°A1184 et une piste agricole et à l'est la parcelle n°A1180 et une route menant à la plage.

Les charges : l'objet de l'adjudication est grevé de charges suivant : hypothèque volontaire de 100 Mille dinars sur la totalité de bien au profit de l'ATB inscrite en date du 29/9/2014 dépôt Nabeul volume 0/14 n°3968 et une saisie conservatoire inscrite sur la totalité du bien au profit de l'ATL pour un montant du 492.713,708 DT en date du 13/3/2017 dépôt Nabeul volume 2/17 n°1032.

Mise à prix : Le prix a été réduit à 125.491 ,666 DT après la déduction de 40 % plus les frais de poursuite et honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : le lundi 10/8/2020 à partir de 9 H du matin devant le Tribunal de 1ère instance de Nabeul.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, tout intéressé doit consigner au moins le 1/3 de la mise à prix, tout étranger doit obtenir l'autorisation du gouverneur.

2020401146VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais

A partir de neuf heures du matin, le jeudi, trente juillet deux mille vingt (30/7/2020), une adjudication du bien immobilier décrit ci-dessous aura lieu à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Béja, à son siège à Béja, conformément aux conditions énoncées ci-dessous :

1/ Le créancier saisissant : Al Baraka Bank Tunisie, en la personne de son représentant légal, Société Anonyme inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B137451996, identifiant fiscal n°FPM 031041, siège social à 88 Avenue Hédi Chaker Tunis, ayant élu adresse de notification à l'étude de Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, sise à Rue Taieb Mehiri n°01 - Kairouan.

2/ Le débiteur saisi : Héla Bent Hédi Ben Mohamed Chatti, de nationalité tunisienne, née à Tunis le 26/9/1978, domiciliée à Ferme Chatti à Naassen Ben Arous, titulaire de la carte d'identité nationale n°07058965, ayant élu adresse de notification à l'étude de Maître Othman Chakroun, avocat à la cour de cassation, de la société Avocats conseillers Unis, en la personne de son représentant légal, son siège social à rue 8002 Imm. Espace Tunis - Esc. A- Etage 5 Montplaisir Tunis, en vertu d'un acte de désignation de lieu de notification émis par elle le 24/7/2015 en vertu de l'exploit n°174223 dressé par Mohamed Mejri, huissier de justice à Ariana.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, cabinet sis à Rue Taieb Mehiri n°01 - Kairouan - identifiant fiscal n° 000/P/A765060N.

4/ Le bien immobilier objet de la vente : Toutes les parts en indivision à la propriété du débiteur saisi, Héla Chatti, objet du titre foncier n°14641 Béja, nommé "AMAL II" de valeur de deux cent vingt-deux mille cinq cent quarante-huit virgule 375 parts d'un morcellement total en cinq cent huit mille six cent quatre-vingt-deux parts (508682 parts) qui représente la parcelle n°81 de type agricole sise à Skhira de la délégation de Testeur gouvernorat de Béja, qui est à sa propriété selon la référence de l'immatriculation du 22/5/2006 (Dépôt : Béja - Volume : 56 - N°522) et numéro du titre 12/99522.

Ce bien immobilier est situé au bord d'une route goudronnée de la région de Bir Bouneb du secteur Skhira, de la délégation de Testour, gouvernorat de Béja de type agricole, non clôturé, de forme oblique, dont une partie est plate et la seconde a plusieurs pentes, dont l'intensité varie d'un endroit à l'autre.

Ce bien immobilier est exploité dans les cultures saisonnières pluviales, en particulier les céréales, et il se compose de deux parties distinctes, la première étant labourée pour l'agriculture, de superficie de 32ha et 90a et la seconde n'est pas labourée (de type rocheux et ne convient pas à l'exploitation agricole), de superficie de 17ha 96a 82ca.

Ce bien immobilier ne contient pas de bâtiments et n'est pas équipé d'électricité et n'est pas raccordé au réseau d'eau potable, borné du nord par les parcelles n°89-90-91 et 92 du plan d'arpentage de Skhira Lettre 1, du sud par le titre foncier n°12035 Béja, de l'est par une route et de l'ouest par les parcelles n°86 M82 et 113 du plan d'arpentage de Skhira - Lettre I.

5/ La mise à prix : Deux cent soixante-douze mille huit cent soixante et onze Dinars et 768 millimes (272.871.768DT) après rabais, plus les frais de la 1ère adjudication fixé à Deux mille huit cent soixante dix dinars et 261 millimes (2.870.261), plus les frais de la 2ème adjudication qui sera fixé ultérieurement.

6/ Visite : Le bien immobilier peur être visité en temps administratif.

Pour plus d'informations, contactez l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Kemicha à Rue Taieb Mehiri n°01 - Kairouan ou le greffe du tribunal de première instance de Béja, où il est déposé le cahier des charges.

Vous ne pouvez enchérir que par un avocat légalement autorisé qui a consigné un tiers du prix d'ouverture ou celui qui a présenté un chèque avec un solde certifié ou une garantie bancaire.

2020401173VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation

de la Société Civile Professionnelle

«AVOCATS CONSEILS UNIS» rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

RC : 000MA745188T

Poursuivant : Banque de Tunisie, société Anonyme, RC N°B1105941994, représentée par son Président Directeur Général, siège social 2 rue de Turquie Tunis.

Partie saisie :

1) Monsieur Anis Ben Mohamed Hammami, titulaire de la CIN n°01793821 demeurant à l'Ariana, rue Kalaât Ayoub - résidence El Ons - Riadh El Andalous.

2) Madame Halima Bent Abderrahmen El Fkir Ali épouse Hammami, titulaire de la CIN n°05144313, demeurant à l'Ariana, rue Kalaât Ayoub - résidence El Ons - Riadh El Andalous.

Avocat poursuivant :

Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de cassation, CIN n°00267571, de la Société Civile Professionnelle "AVOCATS CONSEILS UNIS" sise rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis.

Immeuble objet de la vente :

La totalité des parts revenants aux poursuivis dans l'indivision s'élevant à 434 parts sur 53075 parts de l'immeuble objet du TF n°4039 Ariana dénommé «warda» et dont la superficie s'élève à 53075 m² divisés en 53075 parts sis à la Rue Dejba n°10 cité Ghazala gouvernorat de l'Ariana limité :

- A l'ouest par la rue Dejba cité Maftah

- A l'Est de TF n°88927

- Au nord le lotissement n°37 du plan provisoire préparé Monsieur Fraj Mosbah

- Au sud par le lotissement n°42 du plan provisoire préparé Monsieur Fraj Mosbah

L'emplacement est urbain et près de l'Ariana équipé de toutes les commodités : eau, électricité ... etc L'immeuble consiste en un terrain d'une superficie de 434m² faisant partie du TF n°4039 Ariana comprenant une bâtisse en cour de construction clôturés des 3 côtés à une hauteur de 3m.

La superficie couverte des constructions existantes s'élève à 150 m².

Les travaux de construction sont en phase de grands travaux.

La base est terminée entourée des murs et quelques séparations intérieures ... etc.

Mise à prix : deux cent cinquante mille dinars (250.000, D 000)

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana Palais de justice de l'Ariana, le lundi 10 août 2020 (10/8/2020) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif. Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A. 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2020401181VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'avocat enchérisseur : Maître Mazen Ahmed; sis 1 bis rue Abou Doulama - Tunis.

Code Fiscal 083412ZP000.

Le poursuivant : Béchir Ben Hamadi Ben Arbi Smaali, sis au bureau de son avocat Maître Mazen Ahmed, sis 1 bis rue Abou Doulama - Tunis.

Débiteurs : Habib Ben Hamadi Ben Arbi Smaali et Samia Bent Hamadi Ben Arbi Smaali élisant domicile au bureau de leur avocat Maître Mazen Ahmed, sis 1 bis rue Abou Doulama - Tunis.

Immeuble objet de l'enchère : Immeuble non immatriculé, sis Rue Abdou Allah Ben Saad n°36 Almazara supérieure Beja Nord constitué d'une habitation ancienne composée d'un grand salon double d'une chambre, d'un coin sanitaire, d'une cuisine et deux vérandas, d'une chambre extérieure et d'une cours non plafonnée, sa situation est moyenne, la superficie utilisable est de 118m² la superficie du reste est de 194 m² la superficie totale serait donc de 312 m².

Prix d'ouverture des enchères : 47.040.000 après réduction de prix à 40%.

Date et lieu de l'enchère : La vente aux enchères aura lieu le 23/7/2020 à partir de neuf heures du matin au Palais de justice, sis au Tribunal de première instance de Béja.

Visite de l'immeuble : les visites pourront se faire tout les jours de la semaine où en consultant le cahier de charge déposé au greffe du Tribunal (La chambre des ventes aux enchères publiques) ou au bureau de l'Avocat enchérisseur aux horaires de travail.

2020401191VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Avis de distribution de deniers

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de 1ère Instance de Monastir

Affaire n°326

Selon article 467 et 468 du code du CPCC et par décision du juge de distribution de deniers auprès de 1ère instance de Monastir affaire n°326 pour l'ouverture des procédures de distribution des montants des deniers selon degrés et suite à la requête faite par maître Kais Belaiid à Monastir et

contre la société TERENCE WPC et dont son siège route de Sousse Sahline Monastir.

Et après consignation du montant (19.107.110) à la caisse des dépôts et consignations le 7/02/2020 quittance n°M016543 et selon attestation de dépôt en date du 4/3/2020 sous n°05/2020. Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au jort tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

2020S00590VEPA2

Appel d'offres

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge-commissaire de faillite au tribunal de 1ère instance Sousse2 le 15/01/2020, il a été décidé la vente de 3090.602 m² parts indivises du terrain à vocation agricole s'étalant sur 44660 m² contenant un puits et un logement récemment construit, sis à Touta, banlieue de Grombalia sous l'ancienne nomination «CARMELO» situé au GPI entre Tunis et Ghdames en face du boucher Chétoui et la route de Chammes, propriété de Ridha Ben Mahmoud Belgaied, Monsieur Sadok Mosbah, syndic de faillite porte à la connaissance de toute personne intéressée par le présent appel d'offres de retirer le cahier des charges auprès de son bureau sis à la rue Menvielle n°12 Sousse (Tel 99.961.170), tous les jours de 14h à 17h sauf le dimanche, contre le paiement de la somme de cinquante dinars (50.000).

Mise à prix : 79706.000 dinars.

Les offres doivent parvenir avant le 30/9/2020.

2020S00601VEPA2

Faillite

Société Téléphone Média Contact

Route Eljorf - Fjaa - Médenine

Registre de commerce : B2065942008

Le tribunal de 1ère instance de Médenine a rendu son jugement le 24/6/2020, statuant sur la faillite de la société TELEPHONE - MEDIA - CONTACT, route Eljorf - Médenine, est considérée comme en cessation de paiement à partir de la date de demande de redressement le 23/10/2017.

Juge de faillite : Aymen Jlassi

Syndic de Faillite : Expert Mokhtar Mrad.

Les créanciers de la faillite doivent soumettre leurs arguments de dette au syndic de faillite dans un calendrier illustratif attesté par sa crédibilité et sa conformité à la réalité qui est transmise par le créancier ou le gérant dans les détails légaux à compter de la date de cette annonce chez le pionnier officiel de la République Tunisienne à l'adresse suivante :

Expert : Mrad Mokhtar

Avenue Martyrs - Immeuble Chouat - Bengerdenne,

Contact : 75.710.146

2020X00699VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision n°143 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Béja ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisi des biens du débiteur La Société Promo-chimica (R.C n°B2496692009), son siège social sis à la zone industrielle Béja Nord Route de Tabarka Béja en la personne de son représentant légal.

Suite à la demande de la caisse nationale de la sécurité sociale (bureau régional de Béja) en la personne de son représentant légal.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit en application de l'article 468 CPPC dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2020401162VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision n°142 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Béja ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de le vente sur saisi des biens du débiteur la société international de textile 1 (R.C N°B16652003), son siège social sis à la zone industrielle Gboulat Béja en la personne de son représentant légal.

Suite à la demande de la caisse nationale de la sécurité sociale (bureau régional de Béja) en la personne de son représentant légal.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit en application de l'article 468 CPPC dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2020401163VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «TOURISTIQUE ACQUA VIVA»

S.A au capital social de 2.157.000 dinars

Siège social : Hôtel ACQUAVIVA Gammarth Tunis

MF : 0036117F

CNSS : 97044 - 86

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société touristique Acquaviva sont convoqués pour une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 juillet 2020 à 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2019

- Approbation des états financiers 2019 et du rapport de gestion.

- Affectation des résultats

- Quitus aux anciens administrateurs.

- Constat de la concrétisation de la vente des actions de la société

- Election des nouveaux administrateurs après homologation de la vente,

- Questions diverses.

2020T00533SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE MOHAMED V

S.P.T. MOHAMED V

Société anonyme

Capital social : 31.400.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 982975L

Le Conseil d'Administration décide d'annuler la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2020 dont l'annonce est parue au Journal Officiel de la République Tunisienne n°34 du 26 mai 2020 et de convoquer une assemblée générale ordinaire pour 28 juillet 2020 à 9h au siège de la société sis 70/72 avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2019

2. Lecture et examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2019

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019

7. Allocation des jetons de présence

8. Désignation/Renouvellement du mandat d'Administrateurs

9. Pouvoirs.

2020T00537SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

EXXOIL.SA

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Route de Sousse Km 13 - 2034 - Ezzahra

Identifiant Unique : 430009C

Identifiant CNSS : 14083487

Messieurs les actionnaires de la société "EXXOIL" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27/7/2020 à 12h au siège de la Société à Ezzahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2019.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Fixation des jetons de présence.

8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2020T00544SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie

«SOPIAT»

Société anonyme

Au capital social de 46.600.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 752097J

Le Conseil d'Administration tenu le 30 juin 2020 convoque les actionnaires de la société SOPIAT à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 29 juillet 2020 à 11 heures au siège de la société, sis 70/72. Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2019

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2019

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019

7. Attribution des jetons de présence

8. Pouvoirs.

2020T00549SANB3

CONVOCATION

K-DAMAK SHIPPING CO SA

Capital Social 1.000.000 Dinars

Siège Social : 34 Rue Hédi Nouira Tunis

RCB6071996

M.F 186721E/P/M/000

OBJET : CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE OROINAIRE.

Messieurs les actionnaires de la société K-DAMAK SHIPPING COMPANY S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Vendredi le 24 Juillet 2020 à 10h00 au bureau de l'agence de Radès à l'effet de délibérer sm l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice arrêté au 31/12/2019.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 3111212019.

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.

7. Questions diverses.

8. Pouvoir pour enregistrement et publication.

2020T00551SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

COMPTOIR TUNISIEN COMMERCIAL DE TEXTILE COTUCOTEX

SA au capital de 50.000 dinars

Siège social : 56, Av. de La Liberté, Tunis 1002

RC : B 1111161996

MF : 5936PAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Comptoir Tunisien Commercial de Textile «COTUCOTEX» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le samedi 18 juillet 2020 à 11H du matin au siège de la Sté SONIT cité Erriadh, Ksar Hellal, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2016, 2017 et 2018.

2/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, 2017 et 2018.

3/ Examen des états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018.

4/ Distribution des dividendes.

5/ Quitus aux administrateurs pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

6/ Questions diverses.

De même les actionnaires de la Société sont convoqués aussi à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à 12H de la même date et dans le même lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Dissolution anticipée de la Société.

2/ Nomination d'un liquidateur et la détermination de ses pouvoirs.

3/ Questions diverses.

2020R01449SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société MULTILAB

SA au capital 126 000 DT

Siège social : 02 Rue Amdoun Borj Louzir Ariana

RC : B139412000

MF : 0741267ZAM000

Les actionnaires de la société anonyme MULTILAB, sont convoqués à se réunir en assemblée générale extraordinaire le 28 juillet 2020 à 9h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital social par apport en numéraires à concurrence de deux cent vingt mille deux cent dinars;

2- Augmentation du capital social de deux cent vingt mille deux cent dinars;

3- Suppression du droit préférentiel de souscription;

4- Mise à jour des statuts de la société;

5- Pouvoirs pour formalités pour la réalisation de l'augmentation du capital.

2020R01454SANB3

Convocation

Société HERBIOTECH AROMA

Société anonyme

Au capital de 3 587 370 DT

Siège social : Zone Industrielle Bouarada II, 6180 - Siliana - Tunisie

RC : B24150572011

MF : 1212924Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société HERBIOTECH AROMA SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 21 juillet 2020 à 9h, à 10 Bis, Rue Mahmoud El Matri -Mutuelle - Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour respectifs suivants :

- Ratification des modes et délais de convocation.

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019 ;

- Affectation du résultat;

- Approbation des conventions règlementées visées par l'article 200 et 475 du Code des Société Commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Pouvoirs pour les formalités.

En outre, chaque actionnaire est tenu d'assister en personne à cette séance ou de déléguer son représentant conformément aux dispositions des statuts de la société.

2020R01458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Le Complexe industriel et technologique du Kef

Société anonyme

Capital : 8.395.000 dinars

Siège social : Imm. Salim 2ème étage Av. Mongi Slim le Kef

Registre de commerce : B11197212012

Les actionnaires de la Société Complexe industriel et technologique du Kef sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 29/7/2020 à 10 h au siège de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration sur les activités de la société durant l'année 2019.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers pour l'année 2019.

3- Lecture des deux rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'année 2019 et approbation des opérations.

4- Quitus aux administrateurs 2019.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Fixation du montant des jetons de présence 2019.

Les documents relatifs à l'assemblée générale sont disponibles, pour les actionnaires, au siège de la société.

2020R01462SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ETANCHEITE TUNISIENNE

S.A au capital de 7.809.048 dinars

Rue de La Physique, Z.I Ben Arous 2013

I.U : 0000500/R

N° CNSS : 53058-96

Les actionnaires de la Société ETANCHEITE TUNISIENNE, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 5/8/2020 à 9 Heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par conversion de compte courant actionnaire;

- Modification corrélative des statuts;

- Délégation de pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités requises par la loi.

2020R01464SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 13 Juillet 2020

Société Houria Sun pour le développement touristique

SA Capital 2833000 dinars

Siège : Hôtel Houria palace el Kantaoui

Identifiant unique : 0803478C

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 13 juillet 2020 à 10 H au siège du Secrétariat permanent de la commission de gestion des biens confisqués sise à 15 rue Abderrahmane Jazizri 1er étage 1002 le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner si nécessaire le retard constaté dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2- Situation des immeubles objets de l'apport en nature dans le capital de la société,

3- Les procédures légales relatives au titre foncier n°127055 Sousse, extrait des titres fonciers 26494 Sousse et 24058 Sousse cédé par la Société Touristique et Maritime Houria Palace,

4- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022,

5- Délégation de pouvoir.

2020R01468SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2020

Société Houria Sun pour le développement touristique SA

Capital : 2833000 dinars

Siège hôtel Houria Palace el Kantaoui

Identifiant unique : 0803478C

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 13 juillet 2020 à 12 H au siège du Secrétariat permanent de la commission de gestion des biens confisqués sise à 15 rue Abderrahmane Jazizri 1er étage 1002 le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du siège social de la société,

2- Délégation de pouvoir.

2020R01469SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

REVOLON S.A

Société anonyme

Au capital de 7.917.750 Dinars

Siège social : 92 avenue de Carthage 1001 Tunis

R.C : B6271996

M.F : 0001878EAM000

CNSS : 982-12

Messieurs les actionnaires de la société REVOLON S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 28 juillet 2020 à 11h, à son siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil sur la marche de la société au titre de l'exercice 2019.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Approbation des comptes et conventions réglementées.

- Répartition des bénéfices.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement des mandats d'administrateurs.

- Questions diverses.

2020R01474SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Des actionnaires de la société

GEFCO TUNISIE

SA au capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Portuaire de Radés - Ben Arous - BP 214 - Radés 2014 Tunisie

Identifiant Unique : N°823263 Z

Messieurs les actionnaires de la société GEFCO TUNISIE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juillet 2020 à 14 heures au siège de la société GEFCO Tunisie et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2019.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

7. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8. Jetons de présence pour les Administrateurs.

9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

10. Pouvoirs pour formalités

11. Questions diverses.

2020R01479SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de l'environnement de plantation et de jardinage de Kebili

Société anonyme de capital social 400 000 DT

Siège social : Cyber parc route Gabès Kebili 4200

MF : 1541908E/A/M/000

Les actionnaires de La SOCIETE DE L'ENVIRONEMENT,
DEPLANTATION ET DE JARDINAGE DE KEBILI - SOTEP, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le Mercredi 29 juillet 2020 à 10H, au siège social de la société cité au cyber parc route de Gabes- Kebili, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'année 2019.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2019

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019.

4- Approbation du rapport de contrôle interne de la société arrêtée le 20 juillet 2020.

5- Quitus des membres du conseil d'administration relatif à la gestion 2019.

6- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

7- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration pour les années 2020, 2021 et 2022.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir à déposer, dument signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège social de la société.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2020R01484SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2019

Société régionale de transport de Kairouan

Société anonyme de 151.000 dinars

Registre de commerce : N°B156031996

Les actionnaires de la Société régionale de transport de Kairouan sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi 6 août 2020 à 10 heures au siège de la société avenue Assad Ibn Fourat à Kairouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard en cession AGO 2019.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2019.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2019.

5. Approbation des conventions relatives à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus des administrateurs pour l'exercice 2019.

7. Election des membres du conseil des actionnaires privés.

8. Affectation de résultat de l'exercice 2018.

2020S00592SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société régionale de transport de Kairouan

Société anonyme de 151.000 dinars

Registre de commerce : N°B156031996

Les actionnaires de la Société régionale de transport de Kairouan sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra jeudi 6 août 2020 à 11 heures au siège de la société avenue Assad Ibn Fourat à Kairouan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2020S00593SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Transport du sahel

Société anonyme

Au capital de 400.000 Dinars

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport du Sahel sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire et extraordinaire et ce le jeudi 23 juillet 2020 à 9 heures, au siège de la société sis à l'avenue Léopold Senghor Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Assemblée générale ordinaire :

1. Approbation du retard de la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2018.

2. Examen du rapport du conseil d'Administration concernant l'exercice 2018.

3. Examen des états financiers de l'exercice 2018.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2018.

5. Affectations du résultat pour l'exercice 2018.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

7. Nomination des nouveaux gestionnaires.

8. Nomination du commissaire aux comptes de la Société pour les années 2019, 2020 et 2021.

II. Assemblée générale extraordinaire :

1. Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2020S00594SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire extraordinaire

LA SOCIETE MEDITERRANEAN INDUSTRY CARS «MEDICARS»

S.A au capital de 12.000.000 Dinars

R.N E : 1239981Z

Siège social : Route de Tunis 4022 Akouda

Messieurs les actionnaires de la Société MEDITERRANEAN INDUSTRY CARS «MEDICARS» sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le vendredi 24 juillet 2020 à 10h au siège social de la société sis Route de Tunis 4022 Akouda, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019.

2/ Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration et des dits états financiers.

3/ Approbation s'il y a lieu des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code es sociétés commerciales.

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2019.

5/ Quitus aux administrateurs pour leur gestion au 31 décembre 2019.

6/ Questions diverses

7/ Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister aussi à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le même jour à 12h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Mise en conformité des statuts avec le code des sociétés commerciales dont notamment la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2/ Pouvoirs pour formalités.

2020S00595SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018

Société Mutuelle de Base de service Agricoles des Eleveurs Mahdia Al Baraka

MF : 1139671F

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de service agricole El Barka donne avis à ces adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018 a été décidé de la détenir dans sa deuxième

convocation car elle ne la pas effectuée le jeudi 26 mars 2020 en raison de la mise en place de la quarantaine globale dans le pays suite à la pandémie de corona le lundi 20 juillet 2020 à 9 h à UTICA Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport morale et financier de l'année 2018

2- Lecture du rapport de commissaire au compte de l'année 2018

3- Lecture du rapport du résultat négatif

4-Discussion de rapports moraux et financiers de l'année 2018 et les proposer pour l'approbation

5- Mise à jour de la liste des adhérents

6- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2019-2020--2021

7- Donner quitus aux membres de conseil.

8- Renouvellement des membres du conseil d'administration et rémunération des membres indépendants.

2020S00599SANB3

Convocation

Messieurs les Actionnaires de la Société ESSALAMA - SICAF à SOUSSE, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 21 juillet 2020 à 10h du matin à hôtel royal Salem à Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2019

- Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'exercice 2019

- L'approbation des états financiers arrêtés de l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat du conseil d'administration pour la période 2020-2022

- Questions diverses.

2020S00604SANB3

Convocation

Messieurs les Actionnaires de la Société : ESSALAMA - SICAF à SOUSSE, son invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 21 juillet 2020 à 10h du matin à hôtel royal Salem à Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révisions des statuts de la Société.

2020S00605SANB3

Convocation à l'AGO

Société le Gallus de Sud SA

RC : B1121601996

Siège social : Route de Médenine km 6, Zarzis 4170

MF : 0555428/H/N/M/000

Numéro d'affiliation CNSS : 450228-51

Messieurs les actionnaires de la société SOGASUD sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 25/7/2020 à 9h au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité de la société de l'année 2019

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2019

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers 2019

- Affectation des résultats de l'année 2019

- Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 et 205 du CSC pendant l'année 2019

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2019

- Divers.

2020X00715SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Académie Tuniso-française de formation en sûreté de l'aviation civile (AFSAC)

Société anonyme

Au capital de 408.000 Dinars

Siège social : 7 Avenue Taha Houssein - Montfleury - Tunis - 1008

Identifiant unique : 1162361 E

Le Président du Conseil d'Administration vous invite à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le lundi 27 juillet 2020 au siège social de la société.

Objet de l'assemblée générale extraordinaire :

La transformation de la société en société à responsabilité limitée au capital de 408.000D.

2020401147SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «ASMA SA»

Société anonyme

Au capital de 380.000 dinars

Siège social : 3, Rue du Métal 2.1 Route de la Soukra - Ariana

Identifiant Unique : 077 89 29 M

Messieurs les actionnaires de la société « ASMA SA » sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 23 juillet 2020 à 10 : 00 heures au siège de la BH EQUITY sis au 67, Rue Alain Savary - Cité Jardin II- Bloc B- 3ème étage- 1002 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 et des conventions règlementées ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018;

7- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

9- Pouvoirs en vue de formalités.

2020401149SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NUTRIS CLINIQUE PASTEUR SA

Au capital de 20.000.000 Dinars

Matricule fiscal : 842437KAM000

Matricule CNSS : 00253337-70

Siège social : Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Nutris Clinique Pasteur sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 5 août 2020; à 16 heures au siège social de la société sis au Centre Urbain Nord 1082 Tunis; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3. Approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2019.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

5. Fixation des jetons de présence des membres de conseil d'administration

6. Quitus aux administrateurs.

2020401161SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de l'Informatique de Management et de Communication «SIMAC»

S.A au capital de 350.000 dinars

Siège social : 124, rue Radhia Haddad - Tunis

I.U : 0036115D

MF : 0036115DAM000

CNSS : 77662-62

Messieurs les actionnaires de la société SIMAC sont convoqués le vendredi 24 juillet 2020 à 11 heures, au siège social de SCET - TUNISIE - 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Questions diverses.

2020401166SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PROMOTEL

S.A au capital de 16.408.000 dinars

45, Avenue Habib Bourguiba le Colisée - Tunis

MF : 001859B/A/M/000

CNSS : 00224692-40

Messieurs les actionnaires de la société PROMOTEL sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 22 juillet 2020 à 11h à l'impasse de l'énergie solaire numéro 4 - La Charguia 1 Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2020401177SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SAHARIEN

S.A au capital de 5.335.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 031308 P/A/M/000

CNSS : 00204824-57

Messieurs les actionnaires de la société de Développement Saharien sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 juillet 2020 à 9h à l'impasse de l'énergie solaire numéro 4 - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2020401178SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEHARI BEACH TABARKA

S.A au capital de 19.465.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 83623J/A/M/000

CNSS : 220950-81

Messieurs les actionnaires de la société Mehari Beach Tabarka sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 juillet 2020 à 12h à l'impasse de l'énergie solaire numéro 4 - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2020401179SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEHARI HAMMAMET

S.A au capital de 19.975.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 323620S/AM/000

CNSS : 222608-90

Messieurs les actionnaires de la société méhari Hammamet sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 juillet 2020 à 10h à l'impasse de l'énergie solaire numéro 4 - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2020401180SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis aux créanciers

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2020 enregistrée à la recette des finances de la Marsa en date du 9/6/2020 sous le n°20502214 quittance n°M57066 il appert que les associés ont décidé la liquidation de la société NACHI SHOP et Cie Sarl ayant le registre de commerce n°B133612001 et ayant le matricule fiscal n°0764300F, et la nomination de Mme Nachi Meriem liquidateur de la société. Les créanciers de la société NACHI SHOP et Cie sont appelés à inscrire leurs créances dans un délai de 30 jours de la parution de l'annonce au JORT à l'adresse suivante : 3 Rue Naceur Bey la Marsa.

2020R01450DIVD2

Ministère de l'Energie, des Mines et de la Transition Energétique

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (150 kV), d'une longueur d'environ 36 km reliant la ligne Bouchemma - Kebili au poste de Noueil.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège du gouvernorat de Kebili, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2020R01451DIVD2

Ministère de l'Energie, des Mines et de la Transition Energétique

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (225 kV), d'une longueur d'environ 17 km reliant la ligne Bouchemma - Médenine au poste de Zarat.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège du gouvernorat de Gabès, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2020R01452DIVD2

Avis

M. Mohamed Amin Ashoury, titulaire de la carte d'identité nationale, numéro 08894109, annonce qu'il possède un magasin commercial, qui vend des accessoires de téléphonie mobile, situé à Sfax, Gabès Road, km 9, cité Tina 1 numéro d'identification fiscale, 1647634 E, immatriculé au registre du commerce le 29 juin 2020 sous le numéro 202041434 et le début de l'activité a commencé le 11/11/2019.

2020X00707DIVD2

Avis

Me Habib Ben Ali Ben Mahmoud Kamoun, déclare que son titre de propriété objet du partage notaire daté du 3 septembre 2003 enregistré à Sfax le 6/12/2003 n°MO91417, dressé par les notaires Ahmed Hassan Ellouze et Monia Shili, concernant la parcelle d'une superficie de 297 m² et la parcelle d'une superficie de 352,5 m², situées à Sfax, route de l'Aéroport Km 3, est égaré et il entend réitérer une copie qui tiendra lieu de copie originale.

Et à celui qui a une opposition, qui la présente au tribunal de 1ère instance de Sfax ou à l'étude de maître Ahmed Hassen Ellouze notaire à Sfax Rue A. Chebbi Um. Colisée dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2020X00710DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Hechmi Ben Ali Ben Mabrouk Henteti avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle nord de surface 587 m² sise route Saltnia km4 Sfax limitée au sud par Hamouda Rannen à l'Est héritiers Aicha Ktata et maintenant impasse au nord Slim Ghamgui et à l'ouest impasse suivant un contrat de vente du 15 juillet 1995 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2020X00711DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Habiba Bent Taib Euch avise le public qu'elle possède le 1/3 d'une parcelle nord de surface 587 m² sise route Saltnia km4 Sfax limitée au sud par Hamouda Rannen à l'Est héritiers Aicha Ktata et maintenant impasse au nord Slim Ghamgui et à l'ouest impasse suivant un contrat de vente du 27 avril 1997 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'elle désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2020X00712DIVD2

Avis Complémentaire

Les héritiers du défunt Ahmed Bahri suite à leurs demande n°65539 déposée auprès du Tribunal foncier de Tunis portée dans le titre foncier individuel n°21812 Manouba (Titre mère n°4785 Ariana), visant l'inscription de la vente se rapportant à la parcelle n°17 du lotissement HSC09 de l'A.F.H sis à Manouba, revenant au défunt sus Indiqué de la part de la Coopérative de Logement des Enseignants Secondaires de Tunis. Toutes oppositions ou contestations doivent être faites au cours des deux mois qui suivent la publication du présent avis, auprès du Tribunal foncier de Tunis.

2020401164DIVD2

Avis

Dans le cadre de l'affaire numéro 21784 en date du 27 février 2020, Le juge des Tutelles du Tribunal de 1ère Instance de Tunis, Madame Dorra Ben Slama avec l'assistance du rédacteur Madame Amal Zoghlami, a rendu le jugement suivant :

Conformément aux articles 160 et 161 du Code du Statut Personnel et 7 du décret du 18 juillet 1957.

Le tribunal a statué en 1ère instance, la mise sous tutelle de Monsieur Mohamed Noureddine Ben Mohamed Ben El Haj Mohamed Thabet, titulaire de la CIN 00531832 du 27/9/2011 et la désignation de son fils, Majed Ben Mohamed Noureddine Ben Mohamed Thabet, titulaire de la CIN 08317975 du 9/5/2007 et né le 21/01/1980, en qualité de tuteur légal pour gérer ses affaires conformément à la loi.

2020401168DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Hôtel MIRAMAR CLUB

Avis n°2020S00463VEPA2 paru au JORT n° 40 du 16 Juin 2020 page 1202.

Lire :

… sous le n° 429/18 en date du 26 mai 2020.

Au lieu de :

… sous le n° 429/18 en date du 2 mai 2020.

Le reste demeure sans changement.

2020S00609RECZ9